

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 24 MAI 2023
DÉLIBÉRATION N°2023-16

Le 24 mai 2023 à 14h, le conseil d'administration de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux s'est réuni sous la présidence de Bernard Cazeneuve.

Étaient présents :

Membres présents ayant voix délibérative	Bernard Cazeneuve	Jérôme Lartigau (représentant de Maryvonne Le Brignonen)	Mathieu Gallet
	Daniel Compagnon	Sophie Duchesne	Gilles Pinson
	David Szymczak	Vincent Tiberj	David Ambrosetti
	Jean-Paul Cames	Anne Gaudin	Matthieu Trouvé
	Paul Rouger	Romain Geay	Samuel Serna
	Lola Le flanchec		Noa Vacher
Es qualités	Dominique Darbon	Maryan Danède (représentant du rectorat)	Emmanuel Nadal
	Claudio Galderisi		Fatima Ammar-khodja
Absents ayant voix délibérative et ayant donné procuration	Laurence Bertrand Dorléac	Nathalie Colin	Isabelle Boudineau
	Vincent Fourticq- Esqueoute	Anna-Maria Lecis Cocco Ortu	Nadja Nadeau
	Céline Papin	Olivier Pujolar (représentant de Dean Lewis)	Laurian Revil
	Julien Rousset	Véronique Teulières	Clémence Delfaud
	Arnaud Rey		
Absents n'ayant pas donné procuration	/		

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 MARS 2023

Vu l'article 22 du décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'Études Politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'université et établissements.

DÉCIDE

Article unique :

Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 13 mars 2023 est adopté.

Après en avoir délibéré,

Effectif statutaire du CA	30
Membres en exercice	30
Nombre de présents et d'excusés ayant donné procuration au moment du vote	30
Nombre d'abstentions	0
Nombre de voix pour	30
Nombre de voix contre	0

La présente délibération est adoptée.

Les dispositions de la présente délibération prennent effet dans un délai de quinze jours à compter de leurs réceptions par le Rectorat de l'Académie de Bordeaux, à moins que celui-ci n'en autorise l'exécution immédiate. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire. Elle est affichée de manière permanente au sein du Bureau B218, 11 Allée Ausone, 33 607 Pessac Cedex et est accessible sur le site internet de l'établissement.

Elle pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au Rectorat de l'Académie de Bordeaux et de sa publication.



CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 24 MAI 2023
DÉLIBÉRATION N°2023-17

Le 24 mai 2023 à 14h, le conseil d'administration de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux s'est réuni sous la présidence de Bernard Cazeneuve.

Étaient présents :

Membres présents ayant voix délibérative	Bernard Cazeneuve	Jérôme Lartigau (représentant de Maryvonne Le Brignonen)	Mathieu Gallet
	Daniel Compagnon	Sophie Duchesne	Gilles Pinson
	David Szymczak	Vincent Tiberj	David Ambrosetti
	Jean-Paul Cames	Anne Gaudin	Matthieu Trouvé
	Paul Rouger	Romain Geay	Samuel Serna
	Lola Le flanchec		Noa Vacher
Es qualités	Dominique Darbon	Maryan Danède (représentant du rectorat)	Emmanuel Nadal
	Claudio Galderisi		Fatima Ammar-khodja
Absents ayant voix délibérative et ayant donné procuration	Laurence Bertrand Dorléac	Nathalie Colin	Isabelle Boudineau
	Vincent Fourticq- Esqueoute	Anna-Maria Lecis Cocco Ortu	Nadja Nadeau
	Céline Papin	Olivier Pujolar (représentant de Dean Lewis)	Laurian Revil
	Julien Rousset	Véronique Teulières	Clémence Delfaud
	Arnaud Rey		
Absents n'ayant pas donné procuration	/		

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR RELATIF AUX ÉLECTIONS DES MEMBRES ÉLUS AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Vu l'article 22 du décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'Études Politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;

Vu notamment les articles 12 à 19 du décret n°89-902 du 18 décembre 1989 ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le règlement intérieur relatif aux élections des membres élus au conseil d'administration de l'établissement ;

DÉCIDE

Article unique :

Le règlement intérieur relatif aux élections des membres élus au conseil d'administration modifié, joint en annexe de la présente délibération, est adopté.

Après en avoir délibéré,

Effectif statutaire du CA	30
Membres en exercice	30
Nombre de présents et d'excusés ayant donné procuration au moment du vote	30
Nombre d'abstentions	0
Nombre de voix pour	30
Nombre de voix contre	0

La présente délibération est adoptée.

Les dispositions de la présente délibération prennent effet dans un délai de quinze jours à compter de leurs réceptions par le Rectorat de l'Académie de Bordeaux, à moins que celui-ci n'en autorise l'exécution immédiate. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire. Elle est affichée de manière permanente au sein du Bureau B218, 11 Allée Ausone, 33 607 Pessac Cedex et est accessible sur le site internet de l'établissement.

Elle pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au Rectorat de l'Académie de Bordeaux et de sa publication.



CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 24 MAI 2023
DÉLIBÉRATION N°2023-18

Le 24 mai 2023 à 14h, le conseil d'administration de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux s'est réuni sous la présidence de Bernard Cazeneuve.

Étaient présents :

Membres présents ayant voix délibérative	Bernard Cazeneuve	Jérôme Lartigau (représentant de Maryvonne Le Brignonen)	Mathieu Gallet
	Daniel Compagnon	Sophie Duchesne	Gilles Pinson
	David Szymczak	Vincent Tiberj	David Ambrosetti
	Jean-Paul Cames	Anne Gaudin	Matthieu Trouvé
	Paul Rouger	Romain Geay	Samuel Serna
	Lola Le flanchec		Noa Vacher
Es qualités	Dominique Darbon	Maryan Danède (représentant du rectorat)	Emmanuel Nadal
	Claudio Galderisi		Fatima Ammar-khodja
Absents ayant voix délibérative et ayant donné procuration	Laurence Bertrand Dorléac	Nathalie Colin	Isabelle Boudineau
	Vincent Fourticq- Esqueoute	Anna-Maria Lecis Cocco Ortu	Nadja Nadeau
	Céline Papin	Olivier Pujolar (représentant de Dean Lewis)	Laurian Revil
	Julien Rousset	Véronique Teulières	Clémence Delfaud
	Arnaud Rey		
Absents n'ayant pas donné procuration	/		

MODIFICATION DU RÉGLEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION

Vu les articles 20 et 22 du décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'Études Politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;

Considérant la nécessité d'adapter le règlement aux situations rencontrées ;

DÉCIDE

Article 1 :

Le règlement relatif aux droits d'inscription en formation initiale au sein de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux, modifié, joint en annexe de la présente délibération, est approuvé.

Article 2 :

Ledit règlement entre en vigueur pour les inscriptions relatives à l'année universitaire 2023-2024 et aux suivantes.

Après en avoir délibéré,

Effectif statutaire du CA	30
Membres en exercice	30
Nombre de présents et d'excusés ayant donné procuration au moment du vote	30
Nombre d'abstentions	0
Nombre de voix pour	30
Nombre de voix contre	0

La présente délibération est adoptée.

Les dispositions de la présente délibération prennent effet dans un délai de quinze jours à compter de leurs réceptions par le Rectorat de l'Académie de Bordeaux, à moins que celui-ci n'en autorise l'exécution immédiate. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire. Elle est affichée de manière permanente au sein du Bureau B218, 11 Allée Ausone, 33 607 Pessac Cedex et est accessible sur le site internet de l'établissement.

Elle pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au Rectorat de l'Académie de Bordeaux et de sa publication.



CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 24 MAI 2023
DÉLIBÉRATION N°2023-19

Le 24 mai 2023 à 14h, le conseil d'administration de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux s'est réuni sous la présidence de Bernard Cazeneuve.

Étaient présents :

Membres présents ayant voix délibérative	Bernard Cazeneuve	Jérôme Lartigau (représentant de Maryvonne Le Brignonen)	Mathieu Gallet
	Daniel Compagnon	Sophie Duchesne	Gilles Pinson
	David Szymczak	Vincent Tiberj	David Ambrosetti
	Jean-Paul Cames	Anne Gaudin	Matthieu Trouvé
	Paul Rouger	Romain Geay	Samuel Serna
	Lola Le flanchec		Noa Vacher
Es qualités	Dominique Darbon	Maryan Danède (représentant du rectorat)	Emmanuel Nadal
	Claudio Galderisi		Fatima Ammar-khodja
Absents ayant voix délibérative et ayant donné procuration	Laurence Bertrand Dorléac	Nathalie Colin	Isabelle Boudineau
	Vincent Fourticq- Esqueoute	Anna-Maria Lecis Cocco Ortu	Nadja Nadeau
	Céline Papin	Olivier Pujolar (représentant de Dean Lewis)	Laurian Revil
	Julien Rousset	Véronique Teulières	Clémence Delfaud
	Arnaud Rey		
Absents n'ayant pas donné procuration	/		

ADOPTION DES MAQUETTES DE LA NOUVELLE OFFRE DE FORMATION DU 1^{ER} CYCLE

Vu les articles 20 et 22 du décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'Études Politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;

Vu la délibération n°2023-04 du Conseil d'administration du 13 mars 2023, instituant le principe de passage de l'année de mobilité en 3^{ème} année à Sciences Po Bordeaux ;

Considérant la refonte nécessaire des maquettes d'enseignements proposées en premier cycle ;

DÉCIDE

Article 1 :

La maquette des enseignements dispensés en 1A à titre transitoire pour l'année universitaire 2023-2024 et jointe à la présente délibération, est adoptée.

Article 2 :

La maquette des enseignements dispensés en 1A à compter de l'année universitaire 2024-2025 et jointe à la présente délibération, est adoptée.

Article 3 :

La maquette des enseignements dispensés en 2A à compter de l'année universitaire 2025-2026 et jointe à la présente délibération, est adoptée.

Après en avoir délibéré,

Effectif statutaire du CA	30
Membres en exercice	30
Nombre de présents et d'excusés ayant donné procuration au moment du vote	30
Nombre d'abstention	1
Nombre de voix pour	28
Nombre de voix contre	1

La présente délibération est adoptée.

Les dispositions de la présente délibération prennent effet dans un délai de quinze jours à compter de leurs réceptions par le Rectorat de l'Académie de Bordeaux, à moins que celui-ci n'en autorise l'exécution immédiate. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire. Elle est affichée de manière permanente au sein du Bureau B218, 11 Allée Ausone, 33 607 Pessac Cedex et est accessible sur le site internet de l'établissement.

Elle pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au Rectorat de l'Académie de Bordeaux et de sa publication.

